



Amiante SS4 / Formation recyclage - Encadrant cumul de fonctions
Formation à la prévention du risque amiante en sous-section 4 du code du travail

Formation recyclage

Encadrant cumul de fonctions

Durée : 7 heures (1 jour)

PROGRAMME DE LA FORMATION N° 3008-ARECF

Objectif de la formation :

Cette formation est conforme avec l'arrêté du 23 février 2012 définissant les modalités de la formation des travailleurs à la prévention des risques liés à l'amiante. Elle permet la mise œuvre des obligations réglementaires de la sous-section 4 du code du travail (article R.4412-144).

Dans le cadre de son activité professionnelle en liaison avec les opérations exposant à l'amiante, l'encadrement mixte est amené à :

- Prendre soin de la santé et de la sécurité des travailleurs
- Maîtriser l'organisation, la sécurité et le déroulement d'une intervention, de l'installation au repli du chantier
- Procéder à l'analyse du risque pour l'intervention sur MCA
- Définir et mettre en œuvre les méthodes et moyens de prévention, de la conception au repli du chantier et au traitement des déchets

Public concerné :

Tout travailleur cumulant les fonctions d'encadrement technique et/ou d'encadrement de chantier et/ou opérateur de chantier ayant une responsabilité dans des prises de décisions technico-commerciales, et techniques, dans la direction et la coordination de l'exécution des travaux, dans la mise en œuvre du mode opératoire qu'il a retenu, ainsi que les compétences dans l'exécution de travaux et/ou dans l'installation et l'entretien de matériels qui lui sont confiés, dans le respect des procédures

Prérequis :

- Attestation de compétence datant de 3 ans ou moins
- Attestation d'aptitude médicale du stagiaire au poste de travail et au port des équipements de protection respiratoire
- Maîtrise orale et écrite du français

Modalités d'accès à la formation :

- Présentiel
 - Effectif : 3 personnes minimum / 8 personnes maximum
- Potentiellement accessible aux personnes en situation de handicap. Nous consulter

Objectifs pédagogiques :

- Connaître les évolutions de la réglementation liée à l'exposition à l'amiante,
- Connaître les évolutions techniques améliorant ou facilitant la mise en place des procédures et la mise en œuvre des moyens adaptés aux interventions sur des matériaux contenant de l'amiante

Moyens et supports pédagogiques

- Supports visuels sur écran pour les parties théoriques
- Plateforme pédagogique
- Livret de formation

Démarche et modalités pédagogiques :

Apports théoriques, exposés, débats (utilisation support images et documentation) et échanges entre stagiaires

PROXIA FORMATION

PROXIA FORMATION – 131 rue de Charpenay 69210 LENTILLY – 04 82 41 22 20
contact@proxiaformation.fr – <https://www.proxiaformation.fr/>

Déclaration d'activité enregistrée sous le numéro 82 6914214 69 auprès du préfet de région Rhône
SIRET : 811 938 232 00022 – Code APE 85.59A



Amiante SS4 / Formation recyclage - Encadrant cumul de fonctions
Formation à la prévention du risque amiante en sous-section 4 du code du travail

Formation recyclage

Encadrant cumul de fonctions

Durée : 7 heures (1 jour)

PROGRAMME DE LA FORMATION N° 3008-ARECF

Programme de la formation :

- Retour d'expérience de situation de chantier (difficultés, solutions)
- Connaître les évolutions des différentes réglementations (code du travail, code de la santé publique, code de l'environnement)
- Connaître les évolutions en matière de documents exigibles avant toute intervention
- Connaître les nouveaux procédés techniques adaptés aux différentes activités
- Modifier ses méthodes de travail en fonction de l'évolution des techniques
- Utiliser les dernières techniques disponibles

Lieu de la formation

131 rue de Charpenay - 69210 LENTILLY

Modalités d'évaluation et de suivi :

Modalités de suivi : feuille d'émargement

Modalités d'évaluation :

- Évaluation théorique de 10 minutes à partir d'un QCM
- Évaluation pratique de 20 minutes en continu élaborée à partir d'un entretien oral du stagiaire avec le formateur et portant sur la description de l'un ou plusieurs points visés pour l'évaluation pratique de la formation préalable ou la formation de recyclage

Documents délivrés après la formation

Attestation de compétence

Certificat de réalisation

Recyclage

Tous les 3 ans

Formateurs :

Expert en maîtrise du risque amiante